



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 novembre 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

Budget Commune

Le conseil municipal demande le versement du solde du Fonds de Concours 2016 pour le financement des travaux 2018 sur la RD 21, soit le somme de **7 785.87€**.

L'achat de notre véhicule électrique a été subventionné par la Région à hauteur de 8 480.00€. Il convient donc de verser la moitié de cette somme à la commune de OISLY, soit **4 240.00€**.

Le conseil municipal instaure une redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers provisoires effectués par ENEDIS.

Les tarifs municipaux 2019 sont affichés à la mairie.

Budget Assainissement

Pour 2019, le prix du m3 d'eau est fixé à **1.89€**. La redevance du service d'assainissement collectif est fixée à **147.00€**.

La Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la Station d'épuration « La Cléraudière » est attribuée au bureau d'études INFRASTRUCTURE CONCEPT pour un montant de 13 500.00€ HT, soit **16 200.00€ TTC**.

La PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) est fixée à partir du 1^{er} janvier 2019 à **2 200.00€** pour les constructions neuves et à **1 650.00€** pour les constructions existantes. Il est rappelé que le fait générateur de cette redevance est le branchement au réseau d'assainissement collectif.

Affaires scolaires

Suite à l'évocation d'une éventuelle fermeture de classe pour la rentrée 2019-2020, le conseil municipal, conjointement avec le SIVOS, les communes de Couddes et de Oisly demande le maintien de toutes les classes à la rentrée prochaine.

Divers

Afin de rendre un hommage public à toutes les personnes qui par leur mérite, leur courage ou leur dévouement ont marqué l'histoire de France, le conseil municipal décide de changer le nom de la « Rue Creuse » et de la baptiser « Rue des Anciens Combattants ».

→ La Cérémonie des « Vœux du Maire » aura lieu le **Vendredi 11 janvier 2019 à 19h00**.

Fait et affiché à CHOussy, le 26 novembre 2018

LE MAIRE
Thierry GOSSEAUME